



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réserve Naturelle
BANC D'ARGUIN

Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin



Bilan de la gestion 2002-2022



Table des matières

Préambule	2
1. Historique de la Réserve	3
2. Plan de gestion 2002-2006	4
2.1. Contexte	4
2.2. Contenu	5
3. Résumé des opérations mises en œuvre depuis 2002	5
3.1. Objectifs relatifs au potentiel écologique de la Réserve.....	5
3.2. Objectif secondaire relatif à l'émergence d'une politique de gestion cohérente des milieux naturels interdépendants du Bassin d'Arcachon	16
3.3. Objectifs relatifs à l'accueil du public et à la pédagogie	17
3.4. Objectif relatif à une approche optimale de la gestion de la Réserve	20
4. Conclusion.....	21

Préambule

La Réserve naturelle nationale (RNN) du Banc d'Arguin a été créée par arrêté ministériel le 4 août 1972 pour préserver les bancs de sable émergés situés dans les passes du Bassin d'Arcachon, lieu de nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. En 2017, en lien avec l'évolution des usages sur le site, un décret ministériel est venu modifier la réglementation de la Réserve et étendre son périmètre. Elle s'étend actuellement sur une surface d'environ 4 360 hectares et est comprise dans le Parc naturel marin (créé en 2014) et les deux sites Natura 2000 du Bassin d'Arcachon (désignés en 2009 pour la directive « Oiseaux » et 2016 pour celle sur les « Habitats-Faune-Flore »).

La SEPANSO Aquitaine (Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) est à l'origine du classement du site et en est le gestionnaire désigné par l'Etat depuis 1972. S'agissant d'une Réserve naturelle nationale, le gestionnaire s'efforce d'atteindre ou de maintenir le bon état des espèces et des habitats (qu'ils aient ou non un statut de protection) ainsi que des fonctionnalités écologiques, et d'apporter une valeur ajoutée sociale, scientifique et éducative.

Ce bilan de la gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin met en lumière le travail réalisé par le gestionnaire depuis 2002, date à laquelle le premier plan de gestion du site a été proposé à son Comité consultatif de gestion, bien que celui-ci n'ait été approuvé par le Ministère en charge de l'environnement qu'en 2005. Il est important de souligner qu'un précédent plan de gestion réalisé en 1995 par la SEPANSO n'avait pas pu aboutir en raison de l'essor de nouvelles pressions anthropiques sur la Réserve, notamment la plaisance et l'activité ostréicole.

1. Historique de la Réserve

La Réserve a été créée grâce à la volonté de bénévoles issus d'horizons divers et le soutien de l'Institut de biologie marine de l'Université de Bordeaux I. En 1966, après avoir étudié le premier cas d'installation d'une colonie de Sterne caugek et constaté les menaces engendrées par un public non sensibilisé, ces bénévoles firent mûrir l'idée et le projet de création d'une Réserve naturelle

En 1969, ils créèrent une association régionale de protection de la nature, la SEPANSO (Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest), qui mit trois ans pour faire aboutir ce projet avec l'appui du Ministère en charge de l'Environnement. Le 4 août 1972, la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin est créée par arrêté ministériel. La SEPANSO fut désignée gestionnaire du site.

Le Tableau 1 présente l'historique et les événements clés pour la réglementation, la gestion et le patrimoine naturel de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin.

Tableau 1 – Historique de la Réserve (SEPANSO)

1966	Première installation de la colonie de Sterne caugek et premiers actes de vandalisme sur les pontes observés ; début de la protection par des bénévoles à l'initiative de l'Institut universitaire de biologie marine de Bordeaux I.
1969	Création de la SEPANSO et constitution du dossier pour le classement en Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin.
1972 - 4 août	Arrêté ministériel du 04-08-1972 portant création de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin.
1973 - 16 août	Convention entre le Ministère chargé de la Protection de la Nature et la SEPANSO pour la gestion de la Réserve.
1974	Embauche du 1 ^{er} garde, acquisition d'un bateau et du matériel nécessaire à la gestion.
1976	Installation d'une structure pour l'accueil du salarié et des bénévoles.
1982-1983	Installation d'ostréiculteurs : élaboration et signature d'un protocole d'accord dans l'attente d'un nouveau décret devant permettre d'autoriser l'activité sur une surface totale de 5 ha maximum.
1984	Mise en place d'une structure pour l'accueil et la sensibilisation des personnes qui fréquentent ou visitent le site.
1986 - 9 janv.	Décret ministériel 86-53 de création de la Réserve. Seules les installations ostréicoles figurant sur un plan de localisation annexé au décret sont autorisées. Un rapport interministériel de 1996 indique, en évoquant le décret de 1986 : « <i>Les installations ostréicoles sont limitées en nombre et en surface à celles existantes à l'époque, soit environ 5 ha. La situation administrative en fut régularisée 6 ans après par attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime à la section locale conchylicole.</i> »
1988	Installation de nouvelles structures d'hébergement du personnel, les précédentes ayant été détruites lors d'une tempête.
1993-1994	Nouvelle installation d'ostréiculteurs (≈80 ha en septembre 1994).
1994 - 8 sept.	Venue du Ministre de l'Environnement (Michel Barnier) sur la Réserve afin d'évaluer l'importance de l'activité ostréicole.
1995 - 17 juil.	Arrêté préfectoral portant création de la première Zone de Protection Intégrale (ZPI) de la Réserve.
1996	Une mission d'enquête interministérielle dresse un bilan de la situation et préconise de prendre un nouveau décret de création de la RNN. Des discussions sur la rédaction d'un projet de nouveau décret de création de la Réserve s'engagent.
1996-1997	Des pêcheurs professionnels de coquillages exploitent sans autorisation les gisements de coques localisés dans la ZPI.
1997	Des ostréiculteurs tentent d'installer des infrastructures en ZPI.
1999 - 12 déc.	Le pétrolier « Erika » fait naufrage au large de la Bretagne et entraîne la disparition de la population de l'Eider à duvet de la Réserve.

2002 - 13 déc.	Naufrage du pétrolier « Le Prestige » près des côtes de la Galice. Des boulettes de pétrole s'échouent pendant plusieurs semaines.
2009	Dans l'attente d'un nouveau décret de modification de la Réserve, les ostréiculteurs demandent à s'implanter dans la conche sud. Après avis du comité consultatif de gestion, l'administration procède à un projet d'implantation de concessions basé sur un cadastre officieux. Ce cadastre n'est pas respecté par les ostréiculteurs le jour programmé des implantations.
2014	Enquête publique sur un projet de nouveau décret de la Réserve.
2015-2016	Les ostréiculteurs font une demande de travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect de la Réserve afin de restaurer des habitats naturels fortement dégradés par l'ostréiculture au point qu'ils sont devenus impropres pour leur activité. Ces travaux prévoient une implantation légale de concessions ostréicoles sous réserve de leur conformité avec la réglementation en vigueur, dont le décret de 1986. Avant la fin de la procédure d'examen de la demande des travaux, les ostréiculteurs décident de les mettre en œuvre. Des procès-verbaux sont dressés par les agents de la Réserve.
2016 - juill.	Les agents de la Réserve dressent des procès-verbaux qui concernent l'ensemble des installations ostréicoles implantées sur le site, dont la totalité présente un caractère illégal et dont une partie abandonnée présente des risques pour la sécurité des biens et des personnes.
2017 - 10 mai	Décret ministériel 2017-945 portant modification et extension de la Réserve qui prévoit l'obligation préfectorale de délimiter une zone de protection renforcée, une ou plusieurs zones de protection intégrale, une ou plusieurs zones de mouillage diurne ainsi que l'obligation de fixer les modalités d'accostage des sociétés de transport maritime de passagers. L'ostréiculture et la pêche peuvent être autorisées.
2017 - 4 août	Arrêté préfectoral portant création de deux ZPI.
2018 - 6 avril	Arrêté préfectoral autorisant et réglementant la pêche maritime jusqu'au 31 décembre 2020.
2018 - 7 juin	Arrêté préfectoral portant création d'une Zone de Protection Renforcée (ZPR) et de 3 zones d'implantations ostréicoles (ZIO).
2018 - 12 juin	Arrêté préfectoral délimitant et réglementant une zone autorisée au mouillage et au stationnement diurnes des navires. Arrêté réglementant les conditions d'accostage des navires de sociétés de transport maritime de passagers (deux points d'accostage autorisés).
2019 - 13 juin	Arrêté préfectoral portant création de trois ZPI.
Depuis...	Renouvellement régulier voire annuel des arrêtés préfectoraux

2. Plan de gestion 2002-2006

2.1. Contexte

En 1986, un nouveau décret ministériel a été promulgué afin de régulariser la situation ostréicole à la suite de l'installation d'ostréiculteurs depuis le début des années 1980. Il autorisait l'ostréiculture sur une zone de 5 ha dans la Réserve. Malgré cela, les ostréiculteurs investirent une surface largement supérieure à celle prévue (80 ha en 1994). La diminution de la croissance des huîtres à l'intérieur du Bassin d'Arcachon aurait été un des éléments déclencheurs. Dans le même temps, à travers l'essor de la plaisance et du tourisme, la fréquentation du public a fortement progressé sur la Réserve. Elle a entraîné une augmentation des perturbations sur les milieux naturels et les espèces.

Un premier Plan de gestion réalisé en 1995 par la SEPANSO n'avait pas pu aboutir en raison de l'apparition de ces nouvelles pressions anthropiques. À la fin des années 1990, une inspection générale du Ministère de l'environnement a alors conduit à demander une nouvelle modification du décret de la Réserve afin de résorber les

conflits d'usages avec l'ostréiculture et les activités de loisir, et ainsi permettre à la Réserve d'atteindre ses objectifs prioritaires de préservation des habitats et des espèces. Afin d'alimenter la réflexion autour de l'adoption de ce nouveau décret, le comité consultatif de gestion réuni en 2001 demanda à la SEPANSO d'élaborer un *Plan de gestion transitoire*. Celui-ci fut approuvé par le Ministère en charge de l'Environnement en 2005.

2.2. Contenu

Le document de 215 pages comporte trois chapitres. Dans le premier, plusieurs parties descriptives renseignent les différents éléments constitutifs de la Réserve et leurs états. Sur cette base, le deuxième chapitre définit la valeur patrimoniale du site, les facteurs d'influence et met en avant une série d'objectifs à long terme :

Deux relatifs à la conservation du patrimoine :

- « Maintenir et augmenter le potentiel écologique de la Réserve naturelle » ;
- « Contribuer à l'émergence d'une politique de gestion cohérente des milieux naturels interdépendants du Bassin d'Arcachon » ;

Et deux autres objectifs concernant :

- L'accueil et la pédagogie : « Accueillir et sensibiliser le public à la protection des milieux littoraux en concordance avec les objectifs de conservation du patrimoine » ;
- Une approche optimale de la gestion de la Réserve : « Contribuer à l'amélioration des connaissances scientifiques des écosystèmes littoraux et de leur gestion ».

3. Résumé des opérations mises en œuvre depuis 2002

Pour venir préciser les quatre objectifs à long terme, le plan de gestion 2002-2006 a défini des « sous-objectifs » sur la durée de l'exercice du document. Ils sont détaillés ci-après en soulignant le travail réalisé par le gestionnaire.

3.1. Objectifs relatifs au potentiel écologique de la Réserve

3.1.1. Favoriser l'installation et le bon déroulement de la reproduction de la colonie de Sternes

La Sterne caugek (Figure 1) est une espèce à forte valeur patrimoniale dont la responsabilité de la Réserve pour sa préservation a été fortement engagée et repose :

- sur les sites potentiels de nidification qui peuvent changer d'une année sur l'autre,
- sur l'évolution de la capacité d'accueil des sites potentiels de nidification qui peut entraîner la formation de plusieurs autres colonies disséminées,
- sur les risques importants de perturbations humaines ou naturelles (prédateurs) qui exigent une pression de surveillance intense.



Figure 1 : Colonie de Sternes caugek du Banc d'Arguin

Les mesures qui ont été prises par le gestionnaire ont reposé essentiellement sur le suivi et la protection entière des secteurs fonctionnels utilisés par l'espèce lors de ses activités biologiques (ZPI), hormis la phase d'alimentation qui dépasse l'aire géographique couverte par la Réserve. Grâce aux efforts du gestionnaire, depuis les années 2000, le potentiel d'accueil de la Réserve pour l'ensemble des oiseaux marins et des limicoles côtiers a pu augmenter (voir 3.1.2 et 3.1.4.)

Toutefois, depuis 2010, un phénomène de prédation des poussins de sternes par des milans noirs est apparu alors que la colonie marquait une tendance à la baisse (Figure 2). Cette baisse a été imputée au déficit d'anchois, qui avait motivé la mise en place d'un moratoire sur cette espèce de poisson dans le Golfe de Gascogne, mais aussi à la création de la Réserve naturelle régionale du Polder de Sébastopol sur l'île de Noirmoutier. En effet, celle-ci a très rapidement attiré une colonie d'un millier de couples de sternes (et encore plus actuellement). Il s'agissait probablement de sternes venues d'Arguin au regard de la stabilisation dans le même temps de la population globale de sternes sur l'ensemble du Golfe de Gascogne ainsi que du contrôle à Sébastopol d'individus bagués sur Arguin. Cela fut vérifié en 2011 où le déclin brutal de la colonie d'Arguin, conséquence immédiate des perturbations occasionnées par les milans noirs l'année précédente, se traduisit dans le même temps par une augmentation numérique équivalente de la colonie de Sébastopol.

La prédation par les milans, additionnée à celle plus récente des goélands nicheurs, a été à l'origine de l'abandon de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin comme site de reproduction de la Sterne caugek à partir de 2019. Depuis, les tentatives de nidification échouent avant l'éclosion des œufs. Bien que le gestionnaire ait demandé une dérogation afin d'effaroucher les quelques individus de milans et goélands (protégés au niveau national) spécialisés dans la prédation des œufs de sternes, un certain nombre de personnes, représentants d'associations d'usagers, élus locaux et autres structures ont fait connaître leur désapprobation concernant cette mesure. Le gestionnaire n'a alors pas mis en œuvre certaines opérations, qui ont d'ailleurs déjà été réalisées sur certaines autres colonies de sternes en France. Il n'a donc pas été possible d'évaluer leur efficacité sur la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin. En 2022, pour la première fois depuis 1974, les sternes caugek n'ont pas pondu sur le site.

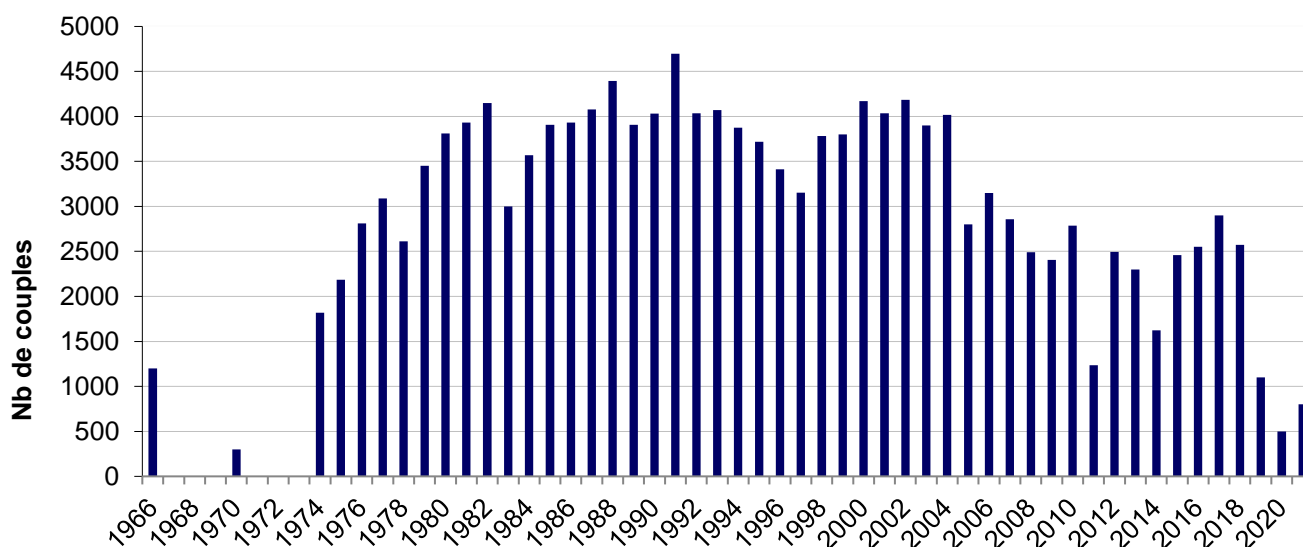


Figure 2 : Evolution du nombre de couples de Sternes caugek sur la RNN du Banc d'Arguin de 1966 à 2021

3.1.2. Accroître les chances de succès à la reproduction des Huîtriers pies et des Gravelots à collier interrompu en fonction de la capacité d'accueil de la Réserve

Les Huîtriers pies et les Gravelots à collier interrompu (Figure 3 et 4) sont respectivement classés dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine en « préoccupation mineure » et « vulnérable » (UICN, 2016). A la différence des sternes et des goélands, ces limicoles ont un comportement très territorial lors de la période de reproduction. La surface de bancs de sable émergés en permanence dans la Réserve a donc une influence directe sur le nombre potentiel de nids qui peuvent être accueillis en même temps.



Figure 3 : Huîtrier pie sur son nid



Figure 4 : Gravelot à collier interrompu sur son nid

L'importance nationale de la Réserve et le degré de rareté de ces deux espèces obligent à améliorer leur préservation. Comme ces espèces se répartissent sur l'ensemble des bancs de sable, elles sont soumises à des perturbations humaines importantes. Les principales mesures mises en œuvre depuis 2002 reposent donc sur le suivi et la protection entière (ZPI) des secteurs fonctionnels utilisés par ces espèces qui effectuent leurs activités biologiques entièrement sur la Réserve : nidification, repos et alimentation (Tableau 2 – page 10).

En 2021, grâce à l'extension vers le Sud de la ZPI Sud, la quasi-totalité des couples reproducteurs de ces deux espèces ont installé leurs nids dans des zones exemptes de dérangement humain (Figure 5).

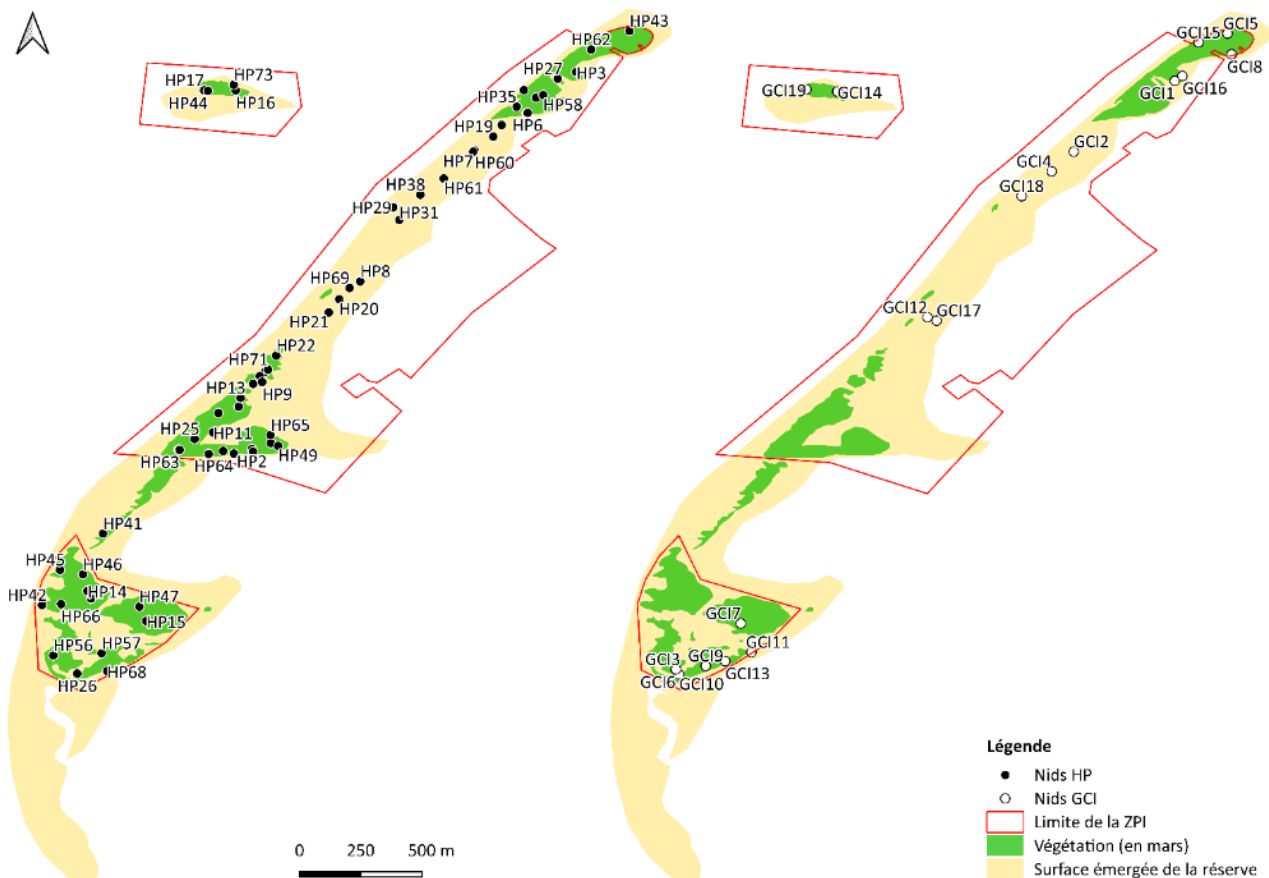


Figure 5 : Localisation des nids d'Huîtrier pie (HP) et de Gravelot à collier interrompu (GCI) en 2021

3.1.3. Augmenter le potentiel trophique de la Réserve pour l'avifaune, particulièrement les limicoles, et leur permettre l'accessibilité à la ressource

La Réserve possède un potentiel trophique pour l'avifaune, et particulièrement les limicoles, qui, sans facteurs d'influence d'origine humaine, varie en fonction de l'évolution naturelle des unités écologiques. Ce potentiel est au-dessous des niveaux qu'il pourrait avoir ou est en partie inexploitable du fait essentiellement de la présence de l'ostréculture et de la pêche à pied (interdite depuis 2018) qui entraînent une diminution de la ressource et un dérangement important. Le potentiel trophique du site est ainsi considéré comme un des facteurs qui limitent le plus la capacité d'accueil de la Réserve pour les oiseaux.

Depuis 1995, et la première mise en œuvre de la ZPI, le travail du gestionnaire a donc consisté à étendre les ZPI sur les secteurs d'estran pour garantir aux oiseaux des aires d'alimentation sans dérangement, ni perturbation des habitats naturels. Toutefois, il est important de rappeler que ces interdictions n'ont pas toujours été respectées, comme en 1997 quand les pêcheurs professionnels du Bassin sont venus en nombre exploiter les bancs de moules en pleine ZPI. La même année, plusieurs ostréculteurs sont venus y installer leurs parcs illégalement. Depuis ces 10 dernières années, les infractions concernant les ZPI et impliquant les professionnels se sont réduites à l'exception de certaines périodes où des gisements de coques apparaissent.

Par ailleurs, une mesure pour augmenter le potentiel trophique de la Réserve consistait à enlever le matériel ostréicole une partie de l'année (de novembre à mars). Cette mesure inscrite dans le Schéma des structures approuvé en 1992 n'a cependant pas été réintroduite dans celui de 2014. Cette opération avait été mise en œuvre concrètement en 2005, mais en été, et ne concernait que les parcs situés au niveau de la passe sud. Le bénéfice écologique de cette mesure n'a donc pas pu être évalué sur les communautés benthiques.

3.1.4. Conforter le rôle de la Réserve comme site potentiel de reproduction d'autres espèces d'oiseaux marins ou estuariens, dans la mesure où elles ne menacent pas la conservation d'espèces à plus forte valeur patrimoniale

Cet objectif visait à permettre la protection de la reproduction d'autres espèces marines ou estuariennes que celles ciblées par les objectifs opérationnels précédents. L'espèce principalement visée était l'Eider à duvet (Figure 6). Avant les années 2000, la colonie de Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin était la plus méridionale dans l'aire de répartition de cette espèce de canard marin. Toutefois, suite au naufrage du pétrolier « Erika » en décembre 1999, la population nicheuse d'Eider à duvet de la Réserve a totalement disparu.



Figure 6 : Eider à duvet sur la RNNBA

Ce sous-objectif concernait également d'autres espèces comme les Goélands afin qu'il puisse revenir sur la Réserve pour nicher. Toutefois, le Plan de gestion 2002-2006 précisait déjà qu'il fallait « prévoir cette éventualité, et s'assurer également que la venue ou le retour d'espèces ne menacent pas à terme la conservation de celles à plus forte valeur patrimoniale comme la Sterne caugek ». L'extension de la ZPI ces dernières années pour préserver du piétinement la végétation dunaire et garantir la quiétude de l'ensemble des oiseaux nicheurs a fortement bénéficié au Goéland brun, mais aussi à quatre autres espèces de laridés et aux limicoles côtiers (Tableau 2).

Tableau 2 : Nombre de couples d'oiseaux nicheurs sur la RNN du Banc d'Arguin de 2005 à 2021

Espèces (catégorie UICN)	Nombre de couples																
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gravelot à collier interrompu (VU)	20	10	16	22	18-25	20-25	13-20	22-35	16-19	15	24-32	35	32-39	37	15-38	9-28	7-28
Huîtrier pie (LC)	30	28	20	41	59-67	60-65	67-71	75-83	71-85	80	79-89	90	85	75	45-69	25-69	44-73
Goéland leucopnée (LC)	-	-	-	-	1	1	1	3	6	5	15	31	34	39	51	85	82
Goéland brun (LC)	-	-	-	-	-	1	2	4	5	28	38	98	131	190	201	255	436
Goéland argenté (NT)	1	1	3	1	5	6	10	10	14	22	15	49	41	59	42	82	124
Goéland d'Audoin (EN)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Goéland marin (LC)	-	-	-	-	-	-	1	2	2	3	2	2	1	3	3	3	3
Goéland argenté/leucopnée	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-

NT : espèce quasi menacée / LC : préoccupation mineure / EN : en danger (Liste Rouge des oiseaux nicheurs en France métropolitaine - UICN, 2016)

3.1.5. Conforter le rôle de la Réserve comme site de remise pour l'ensemble de l'avifaune sédentaire, hivernante, de passage ou migratrice

Le plan de gestion 2002-2006 souligne l'importance internationale ou nationale du rôle joué par les bancs de sable situés dans l'ouvert de la lagune comme site de remise pour les oiseaux inféodés à ce type de milieu ou ceux présents dans l'unité écologique du Bassin d'Arcachon. La prise de mesures conservatoires pour redonner à la Réserve une capacité et un potentiel d'accueil était donc nécessaire, notamment dans le contexte de l'époque avec le développement « incontrôlable » des activités socioéconomiques et la potentielle réduction de la superficie des bancs émergés.

Considérant l'écriture du décret de classement de la Réserve de 1986, le seul levier actionnable pour le gestionnaire afin d'atteindre sérieusement cet objectif n'était autre que la mise en zone de protection intégrale de l'ensemble des secteurs de remise qui, en fonction de la taille des bancs, auraient pu couvrir potentiellement l'intégralité de leur superficie.

Les oiseaux affectionnent les pointes sableuses de la Réserve pour se reposer, notamment aux alentours de la marée haute. Actuellement, il existe trois secteurs de remise principaux sur le banc d'Arguin : les pointes Nord, centre et Sud. Toutefois, il est important de noter que ces pointes ne sont actuellement pas intégrées aux ZPI. Les dérangements, notamment par l'activité de plaisance, y sont fréquents même si la fréquentation de la Réserve est faible en automne et en hiver. Le fond de la conche centre (en ZPI) est donc le secteur de report le plus important pour les limicoles (ex : Courlis, Huîtrier pie). La face Nord-Ouest du banc d'Arguin, également en ZPI, est le secteur de report le plus densément utilisé par les laridés.

3.1.6. Compléter les inventaires et les études faunistiques et floristiques

La réalisation des inventaires des différents taxons présents sur la Réserve afin de combler les lacunes et permettre d'évaluer plus précisément la valeur patrimoniale du site est une action régulière menée par les agents de la Réserve (salariés comme bénévoles). Les inventaires floristiques et avifaunistiques sont présentés en Annexes 1 et 2. Au fil des années, le gestionnaire a été amené à monter des partenariats avec plusieurs experts afin d'approfondir les connaissances, notamment avec la station marine d'Arcachon et l'Ifremer pour ce qui concerne les espèces marines. La récente extension en mer de la Réserve accroît davantage l'intérêt scientifique pour les espèces marines.

Par ailleurs, un inventaire entomologique a été effectué sur la Réserve par la Société Linnéenne de Bordeaux sur les habitats de hauts de plages et dunaires entre 2013 et 2015. Sur un total de 258 espèces inventoriées, il a été observé 229 espèces d'insectes (dont une grande majorité de coléoptères - Figures 7 et 8), 23 espèces d'araignées et six autres types d'arthropodes. Parmi l'ensemble des espèces identifiées, 29 espèces étaient rares ou très rares en Gironde, voire en Aquitaine. La Réserve accueille une grande richesse spécifique en espèces halophiles (36 espèces) comparativement à une étude équivalente effectuée au Cap-Ferret en 1995-1996 (11 espèces).



Figure 7 : *Bledius subniger* s'apprêtant à s'enfouir dans sa galerie (photo : H. Thomas)



Figure 8 : *Cilleus lateralis* sur les estrans de sable fin abrités du banc d'Arguin (photo : H. Thomas)

3.1.7. Instaurer un suivi régulier de l'évolution des principaux habitats de la Réserve

Sous l'effet de la dynamique géomorphologique, les principaux habitats naturels de la Réserve se transforment constamment (Figure 9). Le suivi régulier de leur évolution a permis d'apporter des informations intéressantes. Les données compilées ont ainsi permis de mesurer l'importance de la mise en protection intégrale des espaces dunaires pour le développement de la végétation. Par ailleurs, il a aussi été souligné que les assauts de la mer peuvent être à l'origine d'une disparition brutale de vastes espaces de dune grise. Plus récemment, le suivi des herbiers de zostères a illustré l'influence de l'activité ostréicole passée sur leur recolonisation (Figure 10).

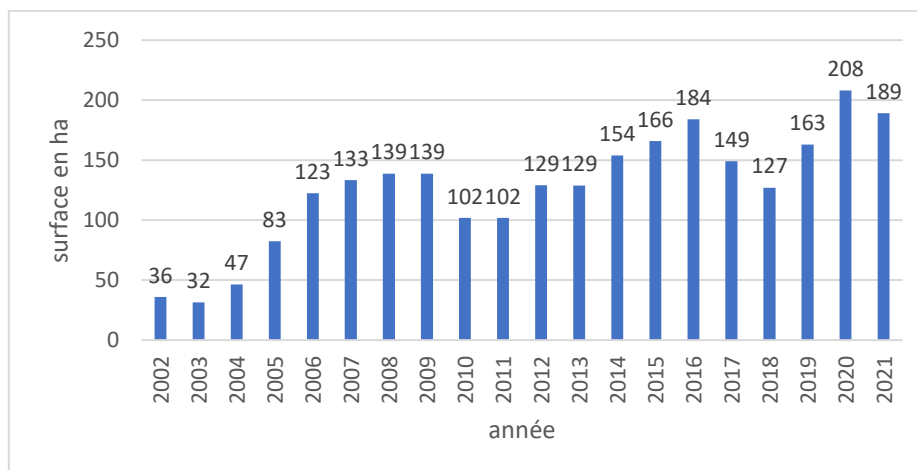


Figure 9 : Evolution de la surface de bancs de sable émergés à marée haute de coefficient 45 entre 2002 et 2021

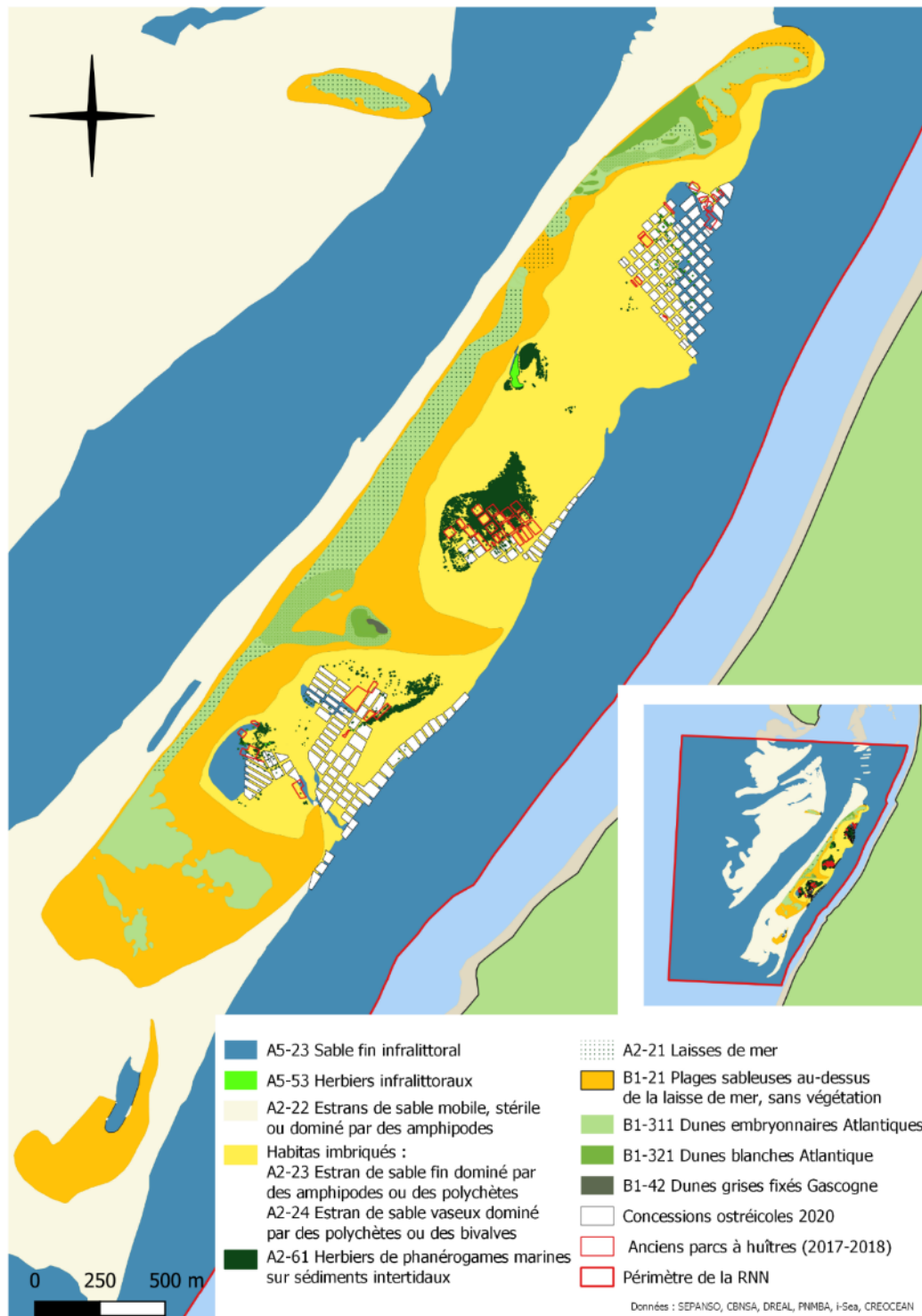


Figure 10 : Cartographie des habitats EUNIS principaux sur la Réserve et des concessions ostréicoles de 2020 (SEPANSO)

3.1.8. Accroître les connaissances sur l'impact des activités socio-économiques sur la Réserve

Le plan de gestion 2002-2006 indiquait que « de la façon dont se déroulent, actuellement, les activités socio-économiques sur la Réserve, l'impact sur les habitats et les espèces est loin d'être négligeable. Il s'agit donc de compléter les connaissances en la matière ». Pour rappel, à l'époque de l'élaboration de ce plan de gestion, le décret de classement en vigueur était celui de 1986. Il interdisait toutes les activités artisanales et commerciales, à l'exception de la pêche et de l'ostréiculture, et pour cette dernière uniquement sur 5 ha de concessions. Le transport maritime de passagers n'était donc pas autorisé avant 2017 même si l'activité était largement pratiquée.

Le gestionnaire s'est donc efforcé de suivre les activités « légales » sur la Réserve, les autres n'ayant pas de raisons d'être... Concernant la fréquentation du site, les agents ont comptabilisé le nombre de navires de plaisance lors du pic journalier qui avait été identifié entre 14h et 15h. D'après l'étude de Géomer (2010), il est important de souligner que les comptages réalisés en 2009 et 2010 par les gardes de la Réserve sous-estimaient la fréquentation totale journalière à des taux variant entre 29 % et 50 %. En effet, une part de la différence serait liée au fait que le comptage ne prenait pas en compte les embarcations parties avant le pic de la journée ou arrivées plus tard. Sur la période 2000-2020, la fréquentation journalière est assez variable d'une année sur l'autre, avec une alternance assez régulière entre une période d'une à deux années de forte fréquentation et une période de moindre fréquentation, peut-être liée à la météo (Figures 11 et 12). Cependant, la fréquentation totale (Figure 12) montre une nette progression sur la 2^{ème} décennie. La distinction entre médiane et nombre total de navires reflète une période de fréquentation de la Réserve qui semble plus large qu'auparavant : les plaisanciers s'y rendent plus tôt, mais également plus tard dans l'année.

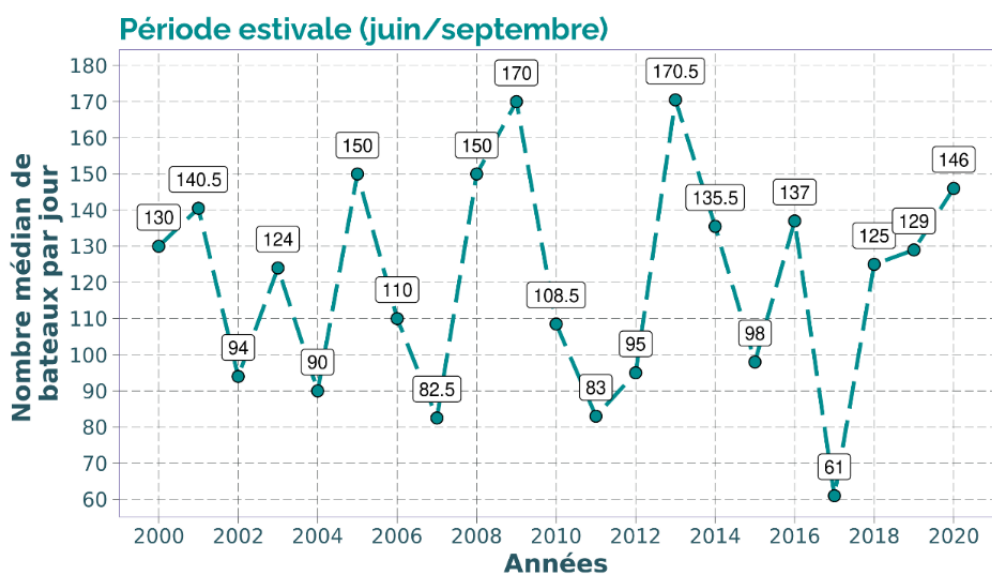


Figure 11 : Évolution du nombre médian de bateaux par jour en été sur la période 2000-2020

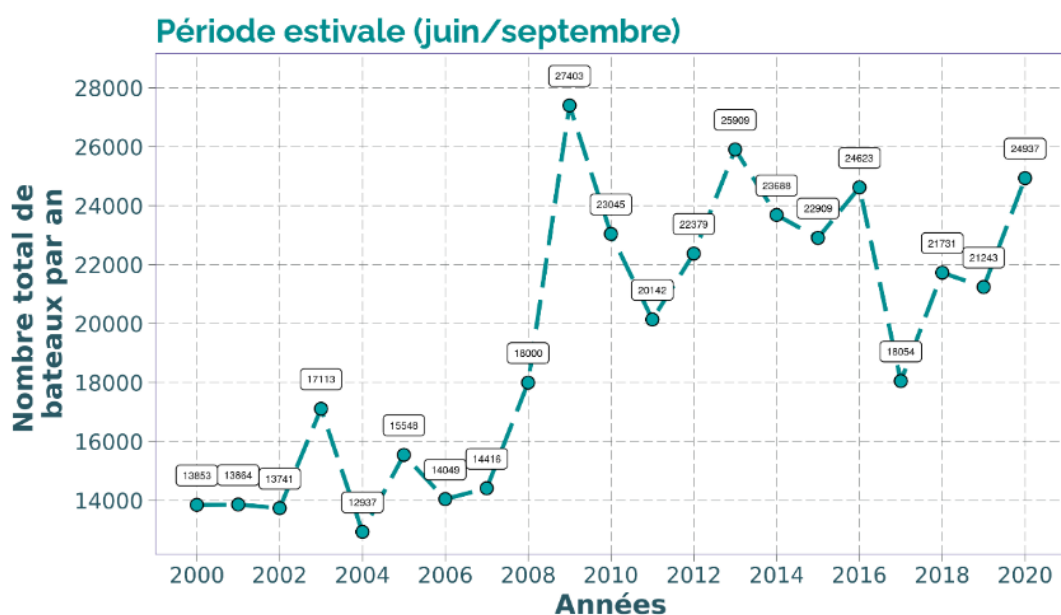


Figure 12 : Évolution du nombre total de bateaux en été sur la période 2000-2020

Par ailleurs, il est important de souligner que le nombre moyen de passagers par embarcation a été évalué par le gestionnaire à environ 3,5 personnes en 2010 (chiffres également relevés par l'équipe du laboratoire Géomer) et environ 7 personnes en 2020. L'impact de cette fréquentation grandissante en termes d'embarcations (Figure 13) et de visiteurs a entraîné mathématiquement une hausse des interactions négatives avec le patrimoine naturel de la Réserve. Par exemple, dès 1996, le nombre excessif des infractions à la limitation de la vitesse par des « scooters des mers » était déjà mis en avant. Il n'a fait que progresser depuis. Toutefois, à cette même période, le gestionnaire



alertait déjà les services de l'Etat quant à son manque d'effectifs pour gérer le site et sensibiliser les visiteurs, notamment au regard des dérangements importants sur l'avifaune nicheuse en période estivale. Les chiffres des infractions relevées sur la Réserve ne sont donc pas exhaustifs et sont difficilement comparables d'une année sur l'autre car l'effort de surveillance n'a pas été constant. Il n'est donc pas possible de les corrélérer avec les données biologiques du site, comme celles concernant le succès de reproduction des oiseaux.

Figure 13 : Pic de fréquentation en août 2015

3.1.9. Doter la Réserve d'équipements adaptés à la surveillance, aux suivis scientifiques, à l'aménagement et l'entretien du site

En 2002, le constat était que l'équipement utilisé par le gestionnaire n'était plus adapté aux missions de gestion de la Réserve. Il était alors primordial de se doter de moyens performants et nécessaires pour remplir les missions prioritaires de balisage, de surveillance, d'entretien et de suivis scientifiques du site. Le gestionnaire, et surtout ses financeurs, ont donc participé activement à l'amélioration des outils de travail (Tableau 3).

Tableau 3 : Inventaire des véhicules, navires et principaux équipements de la Réserve

DESIGNATION	DETAILS	ANNEE D'ACQUISITION
Navire de transport de charge	Chaland avec cabine, coque aluminium de 12 m)	2009
Navire de surveillance	Vedette avec cabine, coque aluminium de 8,50 m	2014
Navire de surveillance saisonnier	Semi-rigide de 5,50 m	2019
Remorque à bateau		2019
Véhicule	Citroën Berlingo	2010
Véhicule	Renault Clio break	2020
Outillage à main et électrique	Parc complet d'outils	Renouvelé régulièrement
Corps morts	2 bouées d'amarrage des navires dans la Réserve	Renouvelé régulièrement
Mobilier de balisage de la Réserve	Panneaux d'information, piquets, bouées et pancartes de signalisation du balisage des zones réglementées	Renouvelé régulièrement

3.1.10. Améliorer les moyens et l'efficacité des missions de surveillance et de police de la nature

L'importance des infractions commises et les répercussions immédiates que cela peut avoir sur la préservation des espèces et des habitats naturels nécessitent une approche et une organisation globales des moyens à mettre en œuvre pour assurer efficacement la surveillance du site et le respect de sa réglementation. Ainsi, les trois agents assermentés de la Réserve assurent une présence quasi permanente sur la Réserve en période d'affluence. Pour optimiser cette surveillance lors des pics de fréquentation estivaux, la SEPANSO Aquitaine fait appel au renfort d'un minimum deux saisonniers d'avril à septembre et deux saisonniers de juin à septembre (Tableau 4 - ci-contre). Ces agents en contrat à durée déterminée ne sont généralement pas assermentés. Ils accompagnent donc régulièrement les agents permanents pour relever et faire cesser les infractions en rappelant la réglementation aux contrevenants. Des missions interservices avec les inspecteurs de l'environnement du service départemental de l'OFB ou les gardes du littoral de la Dune du Pilat sont également régulièrement organisées, essentiellement de mai à août.

La problématique des excès de vitesse étant grandissante d'année en année dans la Réserve, le gestionnaire a donc également dû s'équiper d'un moyen nautique permettant de dépasser les 30 nœuds afin de rattraper les contrevenants et les sensibiliser. Cet outil de travail a très bien rempli sa fonction au cours de la saison estivale 2022 en permettant même de rattraper la plupart des embarcations rapides, comme les jet skis.

Année	Personnel	
	ETP	Commissionné
2002	3	3
2003	3	3
2004	3	3
2005	3	3
2006	3	3
2007	3	3
2008	3,41	3
2009	3,87	3
2010	3,96	2
2011	3,74	3
2012	3,62	3
2013	4	3
2014	4	4
2015	4,08	3
2016	4,08	3
2017	4,16	3
2018	4,29	3
2019	4	2,5
2020	4	2
2021	4,77	2,7

Par ailleurs, le gestionnaire a tissé des liens depuis plusieurs années avec les différents corps de contrôle du Bassin d'Arcachon. Cette proximité fait que leurs agents sont régulièrement sollicités par les gardes de la Réserve pour apporter leur soutien lors d'opérations parfois tendues avec des contrevenants réfractaires. Toutefois, il semble important d'approfondir ces liens pour notamment monter en compétences mutuellement.

3.1.11. Revoir la protection réglementaire globale de la Réserve en précisant dans quel cadre les activités économiques actuelles trouveraient leur place

Le Plan de gestion 2002-2006 indiquait qu'afin d'atteindre l'objectif à long terme relatif à la préservation du patrimoine naturel, « l'adoption d'un nouveau décret est une phase indispensable. Celui-ci devra notamment fixer précisément sous un cadre conventionnel ou de règlement intérieur sous quelle forme ou dans quelles conditions seront interdites ou pourront s'exercer les activités économiques. Cet objectif constitue donc une étape fondamentale pour la gestion et l'avenir de la Réserve ».

Le travail préparatoire sur ce nouvel acte de classement de la Réserve a débuté dès les années 1990 pour se conclure par la publication du décret 2017-945. Dans ce nouveau texte actuellement en vigueur, les activités économiques pouvant être autorisées sur la Réserve sont clairement identifiées. Il s'agit de la pêche professionnelle, de l'ostréiculture et du débarquement de passagers par des sociétés de transport maritime. Toutefois, pour cette dernière activité, de nombreux « services » annexes sont proposés par les entreprises, notamment de restauration. Les agents de la Réserve sont particulièrement vigilants à ce genre d'activités complémentaires et font régulièrement remonter les observations du terrain aux services de l'Etat pour information. Il semble important de garder ce même niveau de vigilance dans les années à venir pour progressivement faire diminuer ces activités considérées comme illégales car elles participent à l'augmentation de la fréquentation du site. Par ailleurs, il existe une offre commerciale abondante en transport de passagers sur le

Bassin d'Arcachon par des marins diplômés voire des plaisanciers n'ayant pas de société de transport. Ils exercent donc une activité commerciale irrégulière sur la Réserve qui peut dans certains cas être considérée comme du travail dissimulé. Depuis les années 2010, ils sont suivis et comptabilisés par les agents de la Réserve. Aujourd'hui, suite à la fin de la mobilisation des agents de la Réserve sur l'activité de randonnée encadrée en jet skis dont l'expulsion du site est maintenant définitive et avec la connaissance accumulée de la pratique irrégulière du transport de passagers, il est permis d'envisager de passer à une répression intransigeante pour cette activité.

3.1.12. Développer la communication et les échanges avec l'ensemble des usagers de la Réserve, les acteurs décisionnels locaux et l'ensemble des partenaires

En 2002, il convenait d'améliorer globalement la communication de la Réserve afin d'assurer une transmission d'informations aux usagers du site sur l'ensemble des éléments induits par sa gestion pour favoriser son intégration dans le tissu local et permettre, par le biais de rencontres et de concertations, de résoudre des problèmes ou d'anticiper d'éventuels conflits d'usage. Si cette communication a bien progressé de 2002 à 2007, l'augmentation rapide de la fréquentation de la Réserve à partir de 2008 (Figure 12) a obligé le gestionnaire à revoir sa politique. En effet, bien que le nombre de résidents du Bassin d'Arcachon visitant la Réserve n'ait que légèrement évolué, leur proportion par rapport au total des visiteurs du site a fortement diminué ces dernières années. Les seules phases de rencontre avec les associations locales d'usagers, notamment en amont de la saison estivale, ne permettent donc plus de cibler la majorité des visiteurs du site. Une plaquette réglementaire au format A6 a ainsi commencé à être éditée et distribuée sur le terrain depuis 2009 et de manière progressive aux sociétés de location de bateaux (Figure 14).



Figure 14 : recto-verso de la plaquette réglementaire éditée en 2021

Le gestionnaire a toutefois progressivement abandonné ce travail de rencontre et de concertation avec les associations locales d'usagers au cours de la même période. Ce manque de communication a été pour partie à l'origine d'un climat de défiance entre les usagers et la SEPANSO Aquitaine. Il semble donc important de réactiver la concertation pour retrouver un climat de travail serein pour le gestionnaire et une certaine transparence concernant ses actions et priorités.

3.1.13. Assurer la gestion administrative de la Réserve

En termes de gestion administrative courante, le gestionnaire a obligation de produire l'ensemble des documents administratifs et financiers afférents à son activité et notamment ceux définis dans la convention de gestion avec les Services de l'Etat qui fixe les modalités de gestion de la Réserve. Ainsi, le rapport d'activité, le bilan financier, le budget prévisionnel sont autant de documents que la SEPANSO Aquitaine se doit de présenter dans les temps impartis. Cet objectif a été particulièrement suivi depuis 2002.

3.2. Objectif secondaire relatif à l'émergence d'une politique de gestion cohérente des milieux naturels interdépendants du Bassin d'Arcachon

3.2.1. Contribuer à l'enrichissement des connaissances sur les mécanismes du fonctionnement écologique du Bassin d'Arcachon

Dans les limites des compétences du personnel en charge de la gestion de la Réserve, le plan de gestion 2002-2006 mettait en avant le besoin d'améliorer les connaissances naturalistes sur l'ensemble de l'unité fonctionnelle du Bassin d'Arcachon et de mieux appréhender les imbrications écologiques entre les principaux milieux ou espaces naturels. Les études mises en œuvre depuis 2002 ont concerné uniquement les oiseaux puisque, à cette même période, le groupe de Grands dauphins sédentaires de la lagune qui était suivi par la SEPANSO Aquitaine a disparu.

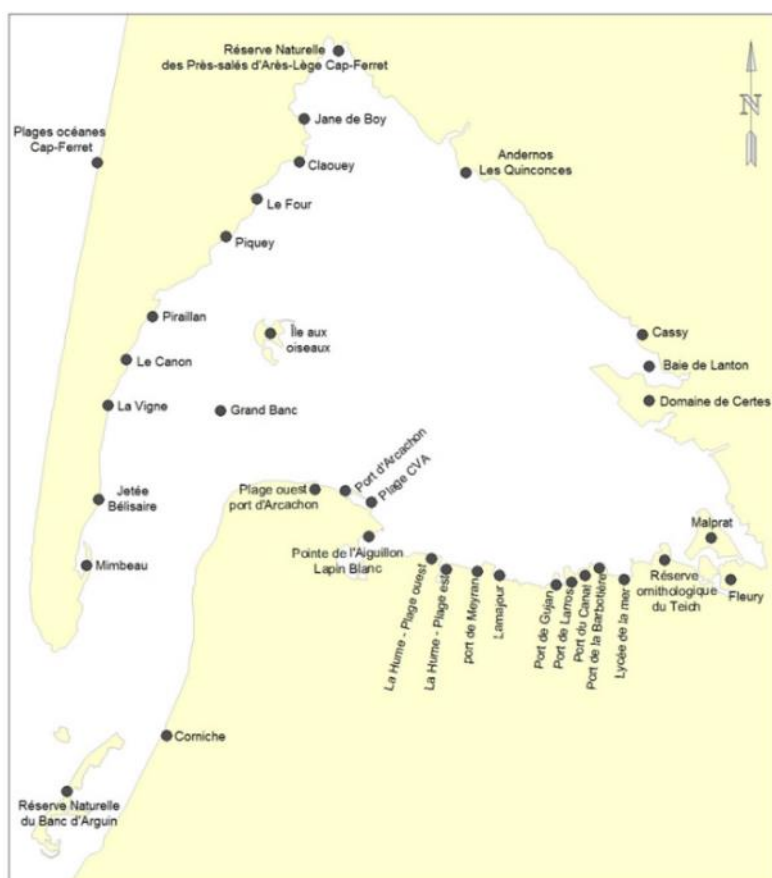
Depuis 2006, la RNN du Banc d'Arguin est à l'origine et coordonne un réseau d'observateurs des limicoles côtiers sur le Bassin d'Arcachon. Cette action s'inscrit dans une démarche nationale de suivi des populations de limicoles côtiers, portée par l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral de Réserves Naturelles de France (RNF). A l'échelle nationale, ces données mensuelles sont précieuses pour évaluer l'évolution du rôle du littoral français pour la préservation des populations de limicoles côtiers. Elles permettent d'actualiser régulièrement le statut des principaux taxons présents (identification et localisation des principaux sites, phénologie de la distribution...) et de contribuer à des travaux de recherche.

Le suivi consiste à réaliser un comptage mensuel coordonné de tous les oiseaux limicoles présents sur le Bassin d'Arcachon lors d'une même marée. Ce suivi permet d'évaluer tout au long du cycle annuel le rôle de chaque secteur fonctionnel (dont le secteur du Banc d'Arguin) pour mieux prendre en compte la variabilité saisonnière des enjeux de préservation, en y intégrant notamment les périodes inter-hivernales (migrations, estivages), encore trop peu considérées aujourd'hui. En 2022, les gestionnaires d'espaces naturels et d'autres structures participe encore aux dénombrements sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon. De nombreux bénévoles participent également à ces comptages coordonnés.

Les dénombrements simultanés sur les différents reposoirs de limicoles (Figure 15) ont lieu mensuellement, le plus près possible du 15 de chaque mois, à marée haute et si possible par coefficient supérieur à 80. Ceci afin d'augmenter la probabilité que les reposoirs observés accueillent un maximum d'oiseaux. Une date de repli est toujours proposée si les conditions météorologiques ne sont pas favorables le jour du suivi.

Certains espaces naturels font l'objet de dénombrements plus intenses et plus réguliers que le rythme mensuel. Les données récoltées hors dénombrements simultanés sont prises en compte dès lors qu'elles dépassent le chiffre total obtenu lors des dénombrements mensuels simultanés.

Figure 15 : Localisation des principaux reposoirs de marée haute des limicoles côtiers



Les effectifs globaux des limicoles dénombrés sur le Bassin d’Arcachon en 2021 ont, par exemple, permis d’identifier le mois de janvier comme celui le plus fréquenté par les limicoles (près de 23 % des effectifs de l’année) suivi du mois de décembre (19 % des effectifs). Le Bécasseau variable est de loin l’espèce la plus représentée (61 % des effectifs totaux), 92 % de leurs effectifs sont observés de novembre à février. Les effectifs de limicoles sont au plus bas en juin et remontent progressivement en juillet avec l’arrivée des Courlis cendrés et des Pluviers argentés notamment. A partir de novembre, les effectifs augmentent sensiblement avec l’arrivée conséquente des Bécasseaux variables.

Par ailleurs, chaque mois d’hiver, les agents de la RNN du Banc d’Arguin coordonnent et réalisent les comptages des oiseaux plongeurs présents dans les chenaux du Bassin d’Arcachon. Ce travail, au niveau de l’unité fonctionnelle du Bassin d’Arcachon, permet notamment de mesurer l’attractivité de la Réserve par rapport à celle de la lagune. Les deux espèces majoritairement observées sont le Grèbe à cou noir et le Grèbe huppé. La tendance des effectifs maximums d’hivernants du premier est à la baisse sur les 10 dernières années, tandis que celle du second est plutôt stable. Sur cette période, l’effectif maximum observé en hiver pour le Grèbe à cou noir était de 592 individus en 2011-2012. Cette baisse d’effectifs n’est pas encore expliquée.

Enfin, les agents de la Réserve participent aux comptages Wetland pilotés annuellement par la LPO et aux comptages mensuels des bernaches cravants coordonnés par la Fédération de chasse de la Gironde.

3.2.2. Développer la communication et la concertation avec les partenaires ou les acteurs concernés, et être associé à la réalisation de documents d'objectifs ou de gestion environnementale globale du Bassin d'Arcachon

Il s'agissait de favoriser les échanges et les contacts avec l'ensemble des partenaires ou les acteurs concernés par la problématique de la gestion du Bassin d'Arcachon, et de communiquer sur les résultats des investigations et des travaux menés par la Réserve. Dans ce cadre, la SEPANSO Aquitaine a activement participé à l’élaboration du Schéma de mise en valeur de la mer publié en 2004 et aux étapes préparatoires à la création du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon. A la suite de l’installation de l’équipe technique de celui-ci, le gestionnaire de la Réserve a également contribué à la concertation autour de l’élaboration du Plan de gestion 2017-2032. Aujourd’hui, la présence du gestionnaire de la Réserve comme membre titulaire au Conseil de gestion du Parc naturel marin doit être sérieusement étudiée.

3.3. Objectifs relatifs à l'accueil du public et à la pédagogie

Il s’agit d’accueillir et sensibiliser le public à la protection des milieux littoraux en concordance avec les objectifs de conservation du patrimoine.

3.3.1. Mettre en place une politique et des moyens raisonnés d'accueil, d'information et de canalisation des visiteurs libres de la Réserve

L'objectif était de canaliser et d'organiser un accueil optimal des visiteurs libres de la Réserve dont la fréquentation et la répartition est difficilement contrôlable. La plupart du temps, ce public vient uniquement exercer des activités balnéaires et méconnaît la réglementation du site, son intérêt écologique et l'utilité d'assurer sa préservation. En période estivale, un point d'accueil et d'information principal, avec une exposition gratuite, est donc annuellement installé sur la Réserve. Ce point d'accueil est également associé à un ou plusieurs points d'observation pour permettre la découverte des milieux et des espèces. En fonction de la morphologie des bancs de sable et de l’implantation des colonies d’oiseaux marins nicheurs, ce point d’accueil a été positionné à des endroits différents du banc d’Arguin. De manière générale, il a été observé que plus ce point d’accueil est central sur la Réserve (comme de 2017 à 2019), plus il est visité (Figure 16).

Effectifs de visiteurs sensibilisés sur la Réserve Naturelle depuis 2011 par le biais des accueils postés

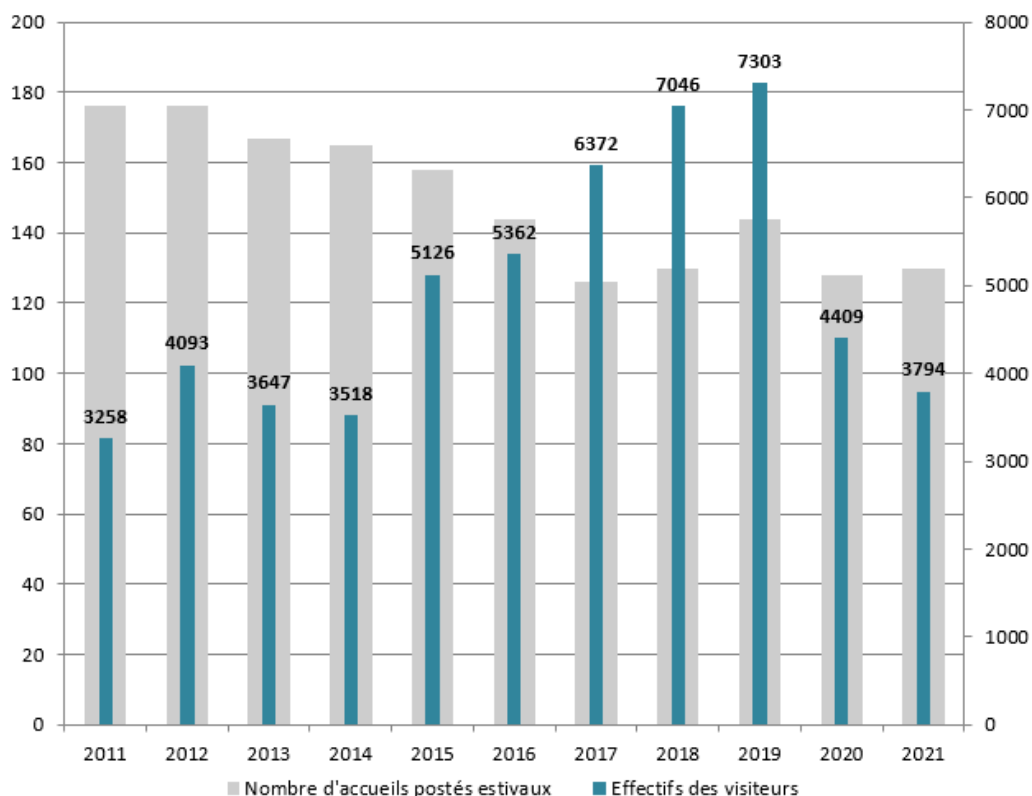


Figure 16 : Évolution du nombre d'accueils postés et de visiteurs sensibilisés depuis 2011

3.3.2. Mettre en valeur et utiliser le potentiel pédagogique de la Réserve pour les scolaires

La Réserve est un support pour l'éducation à l'environnement des scolaires qu'il était important de mettre au service des enseignants locaux en leur proposant et en réalisant des animations thématiques ou des visites guidées sur le site, voire en effectuant des interventions en milieu scolaire ou périscolaire. Depuis 2002, l'accueil des scolaires sur le site se réalise essentiellement dans le cadre d'un projet mené avec la municipalité de La Teste-de-Buch. Celui-ci vise à faire découvrir aux enfants de la commune plusieurs sites naturels emblématiques du Bassin d'Arcachon, dont la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin pour le niveau CE2. Le projet est pérennisé et reconduit chaque année. Les animations dans la Réserve naturelle nationale sont gratuites et le transport des enfants est pris en charge par la commune.

Entre avril et juin, l'équipe pédagogique de la Réserve naturelle nationale réalise en moyenne une vingtaine d'animations pour l'ensemble des établissements scolaires de la commune, soit près de 300 élèves par an. A ces chiffres, s'ajoutent ceux très fluctuants (en fonction des demandes) des jeunes et enfants venus d'établissements extra-scolaires. Dans l'avenir et dans la mesure du possible, il est important de permettre aux autres élèves des établissements scolaires de l'ensemble du Bassin d'Arcachon de découvrir la Réserve et de les sensibiliser dans le cadre d'animations équivalentes.

3.3.3. Valoriser, et faire découvrir au grand public, le patrimoine naturel de la Réserve et de ses alentours, tout au long de l'année

Il était convenu de proposer une découverte approfondie du patrimoine de la Réserve pour des groupes constitués. Des visites guidées ou des animations thématiques sont donc proposées et organisées, toute l'année, afin de

dévoiler l'évolution de la diversité biologique et écologique du site au fil des saisons. Des actions de découverte sont également parfois étendues à l'ensemble du Bassin d'Arcachon pour montrer la complémentarité et les imbrications écologiques de la Réserve avec les milieux environnants, notamment la Dune du Pilat (Figure 17). Une vingtaine d'animations sont ainsi proposées chaque année.



Figure 17 : Randonnée « Dune du Pilat/Banc d'Arguin » en 2021

3.3.4. Améliorer les stratégies et les moyens d'information et de communication auprès des acteurs du tourisme, du grand public, du monde enseignant et des médias

Il s'agissait de développer les supports, les techniques d'information et de communication pour faire connaître les actions, ainsi que de répondre plus efficacement aux besoins ou aux attentes des différents partenaires ou acteurs considérés. Les réseaux sociaux, la presse écrite et audiovisuelle sont donc régulièrement mis à contribution pour remplir cet objectif. Des permanences à l'Office de tourisme d'Arcachon par les agents de la Réserve sont même organisées depuis 2021. Toutefois, il est important de rester vigilant à communiquer sans susciter l'intention de venir sur la Réserve pour les personnes qui n'en auraient pas eu le projet.

3.3.5. Valoriser l'image et favoriser l'intégration de la Réserve dans le tissu socio-économique local

Le plan de gestion 2002-2006 ciblait d'impliquer davantage la Réserve dans la vie locale, par le biais d'organisation ou de participation à des journées événementielles sur le Bassin d'Arcachon et par la mise en place d'actions ou d'animations communes ou complémentaires avec des partenaires locaux, et de réaliser des opérations ou des actions de sensibilisation particulières avec les scolaires ou le public local. L'atteinte de cet objectif passe donc par la participation du gestionnaire à l'ensemble des festivals locaux comme « Territoires sauvages » ou le « Festival de la Bernache » et à des événementiels comme les Journées européennes du patrimoine.

3.3.6. Aménager un pôle d'information d'accueil du public, à terre, sur le Bassin d'Arcachon

Le caractère insulaire du site a amené le gestionnaire à trouver le moyen d'accueillir et d'informer le public en amont de sa venue sur la Réserve avec la mise en œuvre d'une structure à terre qui aurait pu évoluer à terme vers une véritable « Maison de la Réserve ». Cette initiative a rapidement été écartée, notamment suite aux manifestations d'usagers contre le projet de nouveau décret. Cet objectif n'est plus d'actualité.

3.4. Objectif relatif à une approche optimale de la gestion de la Réserve

3.4.1. Participer aux suivis ou programmes scientifiques pratiqués dans un cadre régional, national ou international et améliorer l'intégration de la Réserve dans les réseaux d'espaces naturels

Il s'agissait de participer à des programmes communs de recherches scientifiques et naturalistes, et également de participer et contribuer aux échanges d'expériences de gestion, dans le cadre des réseaux régionaux et nationaux d'espaces naturels et particulièrement celui de RNF (Réserves Naturelles de France). Cet objectif a été particulièrement tenu car l'approche actuelle pour la gestion des espaces naturels accueillant des espèces mobiles (oiseaux, poissons, mammifères marins, etc.) se pilote à plus large échelle. Le gestionnaire de la Réserve participe donc entre autres aux réunions organisées à l'échelle nationale par RNF et des façades maritimes par l'OFB (pour les aires marines protégées). Cette participation doit être maintenue dans l'avenir.

3.4.3. Permettre et contribuer matériellement et humainement à la réalisation de suivis scientifiques, non fondamentaux pour la gestion de la Réserve, mais susceptibles d'enrichir les connaissances sur son fonctionnement écologique

Des organismes scientifiques sont en permanence susceptibles de réaliser un certain nombre de suivis dans le cadre de travaux de recherches ou de contrôles sanitaires du milieu (dans le respect de la réglementation en vigueur de



la Réserve). Ces études permettent une meilleure connaissance globale du fonctionnement des milieux de la Réserve. Du moment qu'elles ne sont pas en inadéquation avec l'objectif relatif à la préservation du patrimoine naturel et dans les limites de ses capacités et de ses compétences, le gestionnaire s'est fixé l'objectif d'offrir son aide et son assistance technique pour la réalisation de ces suivis. Cet appui logistique est régulièrement mis en œuvre, comme en mars 2021 avec la pose d'anémomètres sur le banc d'Arguin par l'Institut géophysique du globe de Paris (IGPP - Figure 18).

Figure 18 : Station d'anémomètres en mars 2021

4. Conclusion

Il est important de rappeler que le plan de gestion 2002-2006, approuvé par le Ministère en charge de l'Environnement en 2005, a vu son existence prolongée de plus de 10 ans dans l'attente de la publication d'un nouvel acte de classement de la Réserve intégrant le cadre d'autorisation d'un certain nombre d'activités socio-économiques. De plus, l'application du nouveau décret ministériel portant modification et extension de la Réserve se faisant notamment par la prise d'une série d'arrêtés préfectoraux, il n'a pas été permis de lancer la démarche de renouvellement du plan de gestion dès 2017. Par ailleurs, les crises sanitaires de 2020 et 2021 n'ont pas facilité les démarches de concertation nécessaires pour ce type d'exercice. L'ensemble de ces événements ont conduit à maintenir l'application du plan de gestion 2002-2006 jusqu'en 2022.

En termes de bilan de la gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin de 2002 à 2022, la plupart des objectifs opérationnels fixés par le plan ont été tenus. Celui pris pour favoriser l'installation et le bon déroulement de la reproduction de la colonie de Sternes n'a cependant pas été un succès après 2010, et un échec à partir de 2019. La disparition de la colonie de Sterne caugek du site est une réelle déception partagée par le gestionnaire et l'ensemble des usagers. Cet oiseau était devenu au fil des années un emblème pour le territoire du Bassin d'Arcachon. Toutefois, il est important de prendre du recul sur le report des individus du banc d'Arguin vers la colonie du polder de Sébastopol ces dernières années. En effet, les sternes sont des oiseaux sauvages qui ont une durée de vie de plus de 20 ans et qui subissaient une prédation intensive de leurs poussins par des Milans noirs sur la Réserve (400 poussins en 2013). Cette prédation s'est poursuivie pendant près de 10 ans, à laquelle est venue se rajouter celle des goélands nicheurs du banc d'Arguin. Ces derniers ont notamment vu leurs effectifs augmenter avec l'agrandissement de leurs zones de quiétude, en lien avec la volonté de « conforter le rôle de la Réserve comme site potentiel de reproduction d'autres espèces d'oiseaux marins ou estuariens » (objectif 1.4).

D'autres objectifs opérationnels n'ont pas pu être poursuivis en raison notamment de l'illégalité (1) de la plupart des concessions ostréicoles sur la Réserve générant des modifications des habitats naturels ou (2) de l'activité commerciale de transport de passagers à l'origine d'une part importante de la fréquentation du site. Avec ces activités illégales jusqu'en 2017, l'objectif opérationnel relatif à l'augmentation du potentiel trophique de la Réserve pour l'avifaune n'a pas pu être tenu et celui sur l'amélioration des connaissances sur les impacts des activités socio-économiques a été en partie abandonné. Par ailleurs, avec l'augmentation de la fréquentation et les changements de comportements des visiteurs du site, le gestionnaire n'a pas su garder de manière satisfaisante le contact avec les usagers et leurs représentants locaux. Il est donc primordial de prioriser ces objectifs dans le futur plan de gestion si ceux-ci sont reconduits.

Enfin, il est important de souligner que la gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin, bien que pilotée par les services de l'Etat et les salariés de la Sepanso Aquitaine, est également le fruit d'un engagement de près d'une centaine de personnes du Bassin d'Arcachon et d'ailleurs par an. Ces bénévoles réalisent chaque année un travail colossal pour le site, essentiellement pour assurer une partie des suivis naturalistes ou sensibiliser un maximum de visiteurs en été. Si le bilan de la gestion de la Réserve depuis 2002 est globalement plutôt positif, c'est en grande partie grâce à leur engagement.

Annexe 1 : Inventaire et abondance des espèces floristiques présentes sur les bancs d'Arguin et du Toulinguet depuis 2010

Phanérogames	Nom latin	Abondance	Remarques
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	x	1 pied en 2014
Armoise de Lloyd	<i>Artemisia campestris maritima</i>	xx	
Arroche des sables	<i>Atriplex laciniata</i>	xx	
Bette maritime	<i>Betta maritima</i>	x	1 à 3 pieds de 2011 à 2015, < 10 pieds en 2016, ≈10 pieds en 2017 et 2018, ~5 pieds en 2019, quelques pieds en 2020 et 2021
Cakilier maritime	<i>Cakile maritima subsp. Integrifolia</i>	xxx	
Canche blanchâtre	<i>Corynephorus canescens</i>	x	1 à 3 pieds chaque année
Chiendent des sables	<i>Elytrigia juncea</i>	xxx	
Crépide Capillaire	<i>Crepis capillaris</i>	x	banalité, quelques pieds
Criste marine	<i>Crithmum maritimum</i>	x	1 pied en 2019
Douce amère	<i>Solanum dulcamara</i>	x	1 à 3 pieds de 2011 à 2015, 5-10 pieds en 2016, ≈ 20 pieds en 2017, ~50 pieds en 2018 et 2019, ~10 pieds en 2020 et 2021
Euphorbe à f. de renouées	<i>euphorbia polygonifolia</i>	xx	de 10 à 50 pieds de 2010 à 2018, >50 pieds depuis 2019
Euphorbe maritime	<i>Euphorbia paralias</i>	xxx	
Euphorbe péplis	<i>Euphorbia peplis</i>	x	1 pied en 2010
Gaillet des sables	<i>Galium arenarium</i>	x	≈ 10 pieds
Gnaphale d'Amérique	<i>Gnaphalium coarctata</i>	x	quelques pieds depuis 2019
Hernière sp	<i>Herniaria sp</i>	x	quelques pieds depuis 2019
Immortelles des dunes	<i>Helichrysum stoechas</i>	xx	localisée sur les dunes grises de 2010 à 2021, > 100 pieds
Lampourde anticroscufuleuse	<i>Xanthium strumarium</i>	x	1 à 2 pieds en 2010, 2013 et 2015, 4 pieds en 2016, 3 pieds en 2017, 1 pied en 2019 et 2021
Linaire à feuille de thym	<i>Linaria thymifolia</i>	x	plusieurs dizaines de pied en 2013, quelques pieds en 2020 et 2021
Liserons des sables	<i>Calystegia soldanella</i>	xxx	
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>	x	1 pied en 2011, 2012, 2015, 45 pieds en 2016, 20 pieds en 2017 et 2018, ~10 pieds en 2019, quelques pieds en 2020 et 2021
Mouron blanc	<i>Stellaria media</i>	x	plusieurs pieds dans la vieille dune en 2013, 2014, 2015 et 2017, < 5 pieds en 2018 et 2019
Onagre bisanuelle	<i>Oenothera biennis</i>	x	1 à 3 pieds en 2011, 2012, 2014 et 2015, ≈ 5 pieds de 2016 à 2019, > 10 pieds en 2020 et 2021
Oyat	<i>Ammophila arenaria</i>	xxx	
Panicaut de mer	<i>Eryngium maritimum</i>	xxx	
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	x	1 pied en 2010, 2014 et 2016, 5 pieds en 2017, >10 pieds de 2018 à 2021
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	x	1 à 2 pieds en 2011, 2012, 2014, 2016 et 2017, 2020
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	x	~100 pieds
Pourpier de mer	<i>Honckenya peploides</i>	x	< 10 pieds en 2012, < 5 pieds en 2016, < 5 pieds de 2017 à 2021
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	x	2 pied en 2014 et 2016, 4 pieds en 2017 et 2018, 2 pieds en 2021
Ravenelle	<i>Raphanus raphanistrum</i>	x	5 pieds en 2020 et 2021
Renouée maritime	<i>Polygonum maritimum</i>	xx	
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	x	de 1 à 30 pieds de 2010 à 2015, < 10 pieds en 2016, 5 pieds en 2018, quelques pieds de 2019 à 2021
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	x	1 pieds en 2021
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	x	~50 pieds
Silène de Thore	<i>Silene uniflora subsp. thorei</i>	x	20 pieds en 2018, >50 pieds de 2019 à 2021
Soude brûlée	<i>Salsola kali</i>	xx	a tendance à régresser
Thrincie hispide	<i>Leontodon saxatilis subsp. rothii</i>	x	~ 100 pieds
Vergerette du canada	<i>Erigeron canadensis</i>	xx	1 ou 3 pieds par an, plusieurs dizaines en 2019, plusieurs centaines de pieds en 2020 et 2021
Yucca	<i>Yucca gloriosa</i>	x	1 à 2 pieds de 2010 à 2012, en 2015, 3 pieds en 2016 et 2017, 2 pieds de 2018 à 2021
Zostère marine / naine	<i>Zostera marina / noltei</i>	xxx	zone subtidale / zone intertidale – cartographie précise en 2019 et 2022

Annexe 2 : Ensemble des observations avifaunistiques protocolées ou opportunistes réalisées dans le périmètre de la RNN du Banc d'Arguin en 2021

Espèces	Janv. 21	Fév. 21	mars-21	Avr. 21	mai-21	juin-21	Juil. 21	août-21	Sept. 21	Oct. 21	Nov.21	Dec.21
Grèbe à cou noir	1	4	1						3			1
Grèbe huppé		4										
Fou de Bassan	3											
Grand Cormoran	29	36	26	29	12	9	28	31	39	25	34	39
Héron cendré	1	2	2	3	1	1	2	6	6	2	1	1
Aigrette garzette	3	4	3	5	3	6	4	4	5	4	2	3
Spatule blanche						1						
Tadorne de belon							10					
Bernache cravant	36	52	22	1	1	1	1	1				
Cygne tuberculé						12						
Macreuse noire									1			
Milan noir				4	1	1						
Pygarge à queue blanche	1											
Hibou des marais				2								
Balbusard pêcheur	1		1	1				1	1	1	1	1
Faucon pèlerin	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Faucon hobereau								1	1			
Huïtrier pie	341	312	280	265	212	185	197	242	268	315	305	465
Avocette élégante			1									
Gravelot à c. interrompu	8	12	8	18	29	29	29	16	13	7	5	26
Grand Gravelot	136	250	51	46	15		5	24	37	14	220	155
Pluvier argenté	13	11	9	3		4	3	5	12	9	3	11
Vanneau huppé										5		
Oedicnème criard				1								
Tourneperre à collier	12	9	3	2	21	3		9	13	8		
Bécasseau sanderling	56	88	85	29	68	13	11	63	114	82	68	79
Bécasseau variable	1210	6200	6500	3	24		4	15	16	9	9300	9100
Bécasseau maubèche								3	4			
Bécasseau minute									1			
Bécassine des marais				1			4					
Barge rousse	6	8	5					25	28	23	18	73
Courlis cendré	2	5					396	576	165	265	510	47
Courlis corlieu				11			8	2				1
Chevalier aboyeur	1	2	1		1			1				
Chevalier gambette	1	1	1	3			5	1	2			

Espèces	Janv. 21	Fév. 21	mars-21	Avr. 21	mai-21	juin-21	Juil. 21	août-21	Sept. 21	Oct. 21	Nov.21	Dec.21
Chevalier guignette							4	1	1			
Goéland argenté	450	350	250	260	280	380	395	359	210	135	120	186
Goéland leucophaé	350	285	300	280	250	450	550	600	359	230	159	88
Goéland cendré	2	6										
Goéland d'Audoin				2	2	2	3					
Goéland brun	1750	1680	1250	1600	1680	2250	2500	2300	1556	890	550	690
Goéland marin	11	9	8	8	4	6	6	8	15	16	15	21
Mouette mélanocéphale	11		6	38	2	5	2	91	11			
Mouette rieuse	6	3	11	246	12	8	15	39	26	6	3	1
Guifette noire								1				
Sterne caugek	28	11	600	800	1600	260	25	99	56	11	13	11
Bergeronnette grise	3	3	6	6	6	6	6	8	5	3	2	2
Pipit farlouse	2	1	3							13	11	
Pipit des arbres											7	
Traquet motteux								5	9			
Tarier des Prés									2			
Merle noir										1		
Rougequeue noir										1		
Rougequeue à front blanc									1			
Verdier d'Europe	6										25	39
Linotte mélodieuse				37							7	
Tarin des aulnes											56	
Pouillot véloce									2	1		
Fauvette Pitchou	2	1	1									
Pouillot fitis									1	2		
Gobemouche noir									1			
Troglodyte mignon	1	1										
Pigeon ramier								5	4			
Tourterelle des bois										1		
Bruant des neiges	4										2	
Bruant ortolant										1		
Bruant des roseaux	3	5									7	13
Corneille noire	3	4	6	5	4	6	5	8	8	3	3	2
Hirondelle rustique									10			